
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 25 mai à 15 h
Mairie de l'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville

ABSENCES :

Madame Louise HAREL, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe
Madame Lyn THÉRIAULT, conseillère du district de Louis-Riel

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR RÉAL MÉNARD, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Josée Guy, directrice d'arrondissement
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs
M^e Julie Doyon, secrétaire d'arrondissement

ET

Madame Monique Comtois-Blanchet, directrice de cabinet

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucun citoyen présent.

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 h 02.

CA11 27 0221

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions des citoyens-nes

Aucune question

Le maire de l'arrondissement, Monsieur Réal Ménard, relate l'accident de circulation, lors de la collecte des déchets le 24 mai 2011.

CA11 27 0222

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

de suspendre la séance à 15 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 27 0223

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

de reprendre la séance à 15 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 27 0224

Considérant que l'implantation d'un nouveau bâtiment, incluant une piscine intérieure, dans le parc Clément-Jetté ne peut se faire sans la déviation de deux conduites d'eau usée;

Considérant que les travaux requis sur ces conduites, de la compétence de la Ville (conseil municipal), n'étaient pas planifiés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), ni requis par l'état des conduites;

Considérant, qu'en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement peut fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier;

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

d'approuver un virement budgétaire de 50 000 \$ du PTI 2011 de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour couvrir le coût des services professionnels pour la confection des plans et devis pour les travaux de déviation des conduites requis par l'arrondissement;

d'approuver l'offre de services de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve au conseil municipal concernant la réalisation des travaux de déviation des deux (2) conduites locales, dont l'octroi des contrats nécessaires, le tout aux conditions suivantes :

- a) une demande d'intervention doit être acheminée au Service de l'eau concernant l'autorisation de lancer un appel d'offres et l'octroi d'un contrat (services professionnels et travaux);
- b) les plans et devis et toutes modifications doivent être approuvés par le Service de l'eau;
- c) le paiement de toutes factures (services professionnels, travaux et dépenses incidentes) doit être approuvé par le Service de l'eau.

d'imputer ce virement conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1110676004

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, Monsieur Réal Ménard, déclare la levée de la séance extraordinaire à 15 h 44.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE HUITIÈME JOUR DE JUIN 2011

Monsieur Réal Ménard
Maire d'arrondissement

M^e Julie DOYON
Secrétaire d'arrondissement